

Parkings : la Ville souhaite une gestion privée

maville.comLaval et sa région

Ouest-France du Mercredi 15 avril 2010 Page 9

OBJET : Parkings : la Ville souhaite une gestion privée



Le futur délégataire aura la gestion des horodateurs mais les policiers municipaux resteront chargés de dresser les procès-verbaux.

Le principe sera soumis au vote du conseil municipal le 17 mai. En 2011, la gestion du stationnement payant pourrait être confiée à un privé sous la forme d'une délégation de service public.

Rumeur

[C'est le syndicat FO qui révèle l'information sur son blog](#) Le Vecteur libre. Le syndicaliste Loïc Réveille y parle d'une « rumeur » de « privatisation » des parkings de la Ville. « **Il n'est pas question de privatisation, mais de délégation de service public. Comme pour les Tul** », répond Jean-Christophe Boyer, adjoint aux finances. « **Un projet sur lequel les élus travaillent depuis six mois** », assure l'adjoint. Le principe de cette délégation d'un service public à un gestionnaire privé sera soumis au vote du conseil municipal le 17 mai.

Dysfonctionnements

Jean-Christophe Boyer résume les dysfonctionnements auxquels il faut remédier : le plan de stationnement de la Ville « **est à revoir** » ; les cartes qui proposaient une demi-heure gratuite ne fonctionnent pas correctement (« **certains Lavallois en possèdent une dizaine** », assure l' élu) ; le parc des horodateurs est vétuste et « **le remplacer coûterait 600 000 €** » ; et la Ville doit « **colmater le déficit qu'a engendré la construction du parking de la gare** ». Sans compter que les parkings

couverts (Théâtre et gare) sont « **sous-exploités** » et donc pas très rentables. Quoi qu'il en soit, la Ville restera propriétaire de tous les parkings.

Fuites

Les fuites du parking de la gare n'auront pas d'incidence sur la délégation. « **La Ville a engagé une procédure pour établir les responsabilités. Une étude est menée pour connaître l'origine de ces fuites** », souligne l'élu aux finances qui précise que tout cela se poursuivra en parallèle.

Un vrai métier

« **En France, plus de 90 % des parkings clos ou couverts sont gérés par des privés, dont c'est vraiment le métier. À Laval, cette mission s'est greffée au travail de fonctionnaires qui ont dû apprendre sur le tas. Cela représente deux équivalents temps plein à qui l'on trouvera de nouvelles missions à l'avenir** », indique l'élu.

Horodateurs

Les policiers municipaux resteront chargés du contrôle du stationnement payant. C'est simplement la gestion et l'entretien du parc des horodateurs qui sera confié au délégataire, ainsi que les abonnements de stationnement.

Les prix

La Ville restera maître des prix, indique l'adjoint au maire : « **Notre objectif est de les faire baisser. Le prix est un outil de fluidité. Nous souhaitons répondre aux attentes de tous, celui qui dépose son enfant à la crèche ou celui qui veut rester longtemps pour faire du shopping.** »

L'élu rappelle que trois parkings relais excentrés doivent aussi être créés en lien avec les bus qui feront la navette jusqu'au centre-ville. « **Leurs lieux restent à définir** ». La place de Hercé restera en stationnement gratuit et il n'est pas question d'y creuser un parking souterrain, comme il en fut question par le passé.

Enfin, les élus souhaitent doubler le temps de gratuité dans les parkings clos pour qu'il passe de 30 minutes à une heure. « **C'est aussi le souhait de beaucoup de commerçants** », note l'adjoint aux finances.

Davantage de parkings clos

D'autres parkings clos par des barrières, comme celui du quai Gambetta, devraient être aménagés. Notamment au Britais ou encore le long des remparts, rue Souchu-Servinière. « **Avec ce système-là, les gens payent le temps qu'ils ont réellement passé et n'ont pas à craindre d'avoir un PV** ». Autre avantage, même si l'élu ne le précise pas, les impayés y sont impossibles...

Solange ESTEVES.

Ouest-France